

ENGAGEZ-VOUS A NOS COTES POUR CONSTRUIRE LES BATIMENTS SAINS DE DEMAIN

Le groupe Edeis lance un programme de référencement inédit dédié exclusivement aux fournisseurs de matériaux sains

Dans un contexte environnemental et de santé particulièrement fort, le groupe Edeis décide de lancer son programme « Engagez-vous à nos côtés pour construire les bâtiments sains de demain » afin de référencer les meilleurs fournisseurs de matériaux sains dans l'ensemble de ses programmes immobiliers.

« Nous passons plus de 80% de notre temps à l'intérieur des bâtiments et respirons l'air intérieur. Les bâtiments sont aujourd'hui au cœur des enjeux environnementaux et participent au bien-être des occupants. Les matériaux utilisés pour leur construction jouent un rôle essentiel dans la santé de leurs usagers ». **Albert Selosse, Directeur Général Edeis ingénierie.**

« En France, une majorité d'occupants est exposée à un risque lié à l'environnement intérieur qui favorise des pathologies telles que l'asthme et les allergies ». **Vincent Peynet, Directeur du Laboratoire IRES.**

Une démarche ambitieuse et unique en France au service de la santé de demain

L'ambition du groupe Edeis : « faire bouger les lignes » et « anticiper les futures réglementations » dédiées au bâtiment sain. La qualité de l'air intérieur va au-delà de l'étiquetage A+. C'est pourquoi Edeis ingénierie s'engage à aller plus loin dans l'analyse des matériaux utilisés dans nos projets de construction en vue d'anticiper les futures réglementations ! L'analyse des matériaux du programme concerne uniquement les produits à faible émission de COV (étiquetage A+) sur les peintures, les colles et les revêtements de sol.

Doté d'un laboratoire d'analyse et de recherche (l'IRES), Edeis ingénierie s'engage à analyser les 76 substances chimiques prioritaires dans les matériaux, à savoir 42 COSV (Composé Organique Semi-Volatil) et 34 COV (Composé Organique Volatil) contre 10 COV analysés dans l'étiquetage A+.

Avec ce programme inédit, Edeis ingénierie souhaite jouer son rôle et accélérer la prise de conscience. *« L'histoire a démontré que le seul suivi de la réglementation n'a pas toujours permis d'éviter les problèmes sanitaires (cf Amiante) ».* Albert Selosse, Directeur Général Edeis ingénierie.

Edeis souhaite donc jouer un rôle en amont, en mettant tout son savoir-faire au service de la santé de demain.

Un nouveau label qualité développé exclusivement par Edeis ingénierie

Les matériaux analysés et jugés comme « remarquables » en matière de bâtiment sain seront prescrits par les services Edeis afin de proposer aux maîtres d'ouvrage les meilleurs matériaux pour leur projet immobilier. Chacun des matériaux référencés bénéficiera d'un label « Matériau Premium » ou d'un label « Matériau Excellent » valable pour une durée de 2 ans. Le choix du label sera délivré par Edeis.



Une sélection des dossiers rigoureuse

Le programme lancé par Edeis ingénierie sera accessible à tous les fournisseurs de peinture, de colle et de revêtements de sol ayant des matériaux étiquetés A+.

Ils devront pouvoir justifier de l'étiquetage A+ par une certification de leurs matériaux.

Les fournisseurs passeront par le processus de sélection d'un comité composé du service prescription Edeis et d'experts/analystes du laboratoire IRES, après avoir envoyé leur dossier de candidature composé du formulaire et de la charte d'engagement fournisseur, disponibles sur le site internet Edeis : www.edeis.com.

Chaque fournisseur sélectionné s'engage à respecter la « Charte d'engagement fournisseur », dont le non-respect entraînera la fin du référencement.

Les critères de sélection seront précis :

- Proposer des matériaux de type peinture, colles et/ou revêtements de sol
- Présenter obligatoirement des matériaux certifiés A+

Les dossiers de candidature devront être déposés dans le cadre du programme « Engagez-vous à nos côtés pour construire les bâtiments sains de demain », **avant le 31 décembre 2023**.

Une analyse des matériaux qui va au-delà de l'étiquetage A+, en vue d'anticiper les futures réglementations du bâtiment sain

Pour chaque fournisseur sélectionné, le laboratoire IRES procédera ensuite à l'analyse des matériaux selon la procédure et la note technique définie dans la Charte d'engagement.

Une fois les matériaux analysés, le fournisseur recevra un rapport d'analyse et d'évaluation. En fonction de cette dernière, le fournisseur se verra attribuer le label qualité Edeis « **Matériau Excellent** » ou « **Matériau Premium** ».

Les fournisseurs ayant reçu une labélisation Edeis verront ainsi leur matériau prescrit au sein des programmes immobiliers gérés par le Groupe Edeis.

A propos d'Edeis :

Edeis, allié des Territoires, est un acteur majeur dans le secteur de l'ingénierie et la gestion d'infrastructures. Le groupe emploie 1000 collaborateurs en France et accompagne ses clients pour la réalisation et l'exploitation de leurs opérations de développement, d'aménagement et de valorisation des espaces et des territoires.

Implanté sur le territoire national avec 14 agences et 450 ingénieurs, le Groupe d'ingénierie français œuvre aux côtés des territoires et accompagne les porteurs de projets, donneurs d'ordre publics, investisseurs, startupper et grands groupes dans la conception, la construction ou la réhabilitation de leurs ouvrages. Ingénierie de conseil et maître d'œuvre, Edéis intervient dans les domaines de l'industrie, l'agroalimentaire, la santé, l'immobilier privé et les équipements publics.

A propos d'IRES :

L'IRES est un bureau d'étude et un laboratoire d'analyse accrédité COFRAC basé à Strasbourg et spécialisé dans les domaines de l'environnement et de la santé. Depuis sa création en 2010, l'IRES propose des solutions simples et fiables de mesure de la pollution de l'air intérieur. Fort de son expérience, l'IRES accompagne les professionnels dans leurs missions pour concevoir des bâtiments qui ne nuisent pas à la santé des occupants. Les matériaux constituent des sources importantes de pollution de l'air intérieur et l'IRES s'implique aujourd'hui pour identifier ceux qui répondent aux exigences des « bâtiments sains ».